



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance maladie maternité : généralités

Question écrite n° 76461

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la question des conséquences de l'*Affordable care act* (Aca, dite « Obamacare »), loi promulguée par le Président des États-unis le 30 mars 2010, sur les Français établis aux États-unis. Alors que de très nombreux Français résidents fiscaux aux États-Unis souscrivent à la CFE ou à une assurance française privée, l'Obamacare les contraindra à souscrire à une caisse d'assurance sociale agréée, ou à payer une amende à compter du 15 février 2015. L'administration américaine publiera ces prochaines semaines une liste des assurances compatibles avec l'« Obamacare », mais il ne semble pas qu'elle comprenne des assurances françaises. En ce qui concerne le CFE, la ministre a fait savoir qu'un nouveau contrat compatible avec l'« Obamacare » était en cours de finalisation. Il lui demande donc quelles négociations seront menées avec l'administration américaine pour rendre les assurances privées françaises compatibles avec l'« Obamacare », et comment elle compte limiter les coûts supplémentaires induits supportés par les Français résidents fiscaux aux États-Unis.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76461

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2052

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)